

## ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

## PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA16 26 0250

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016, un premier projet de résolution (CA16 26 0250) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (RCA-8)*, relativement à un projet particulier autorisant :

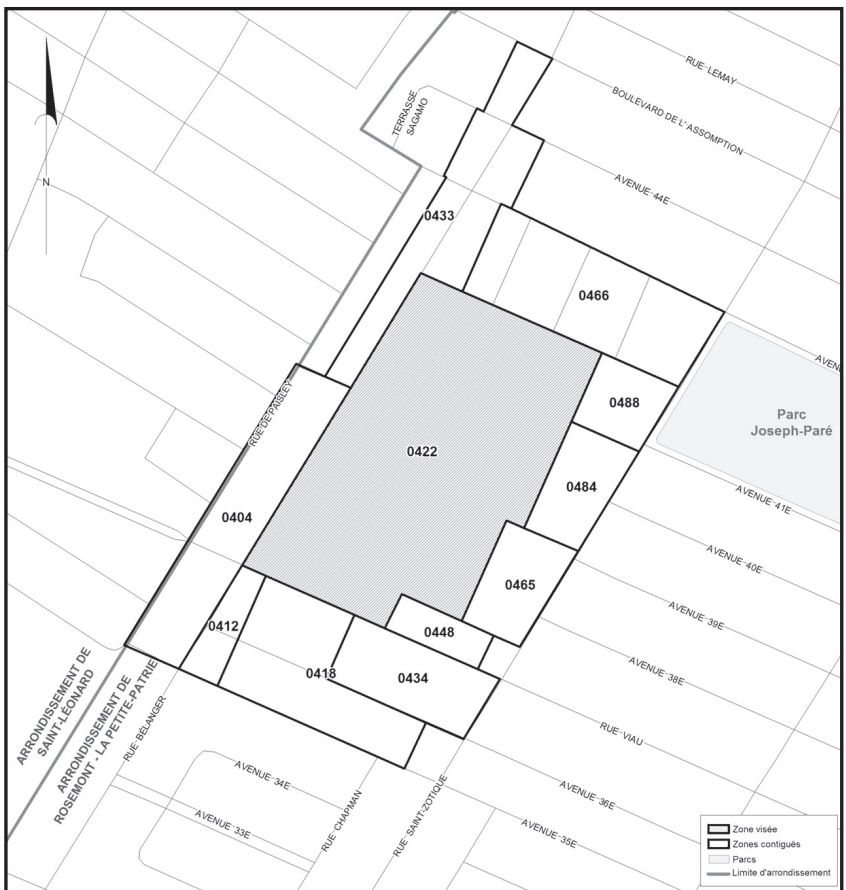
- L'agrandissement du bâtiment situé au 5000, rue Bélanger, sur une hauteur maximale de 5 étages et de 22 m et un taux d'implantation maximal de 50 %, en dérogation aux articles 9, 14, 40, 41, 52 à 65 et 81 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* relativement à la hauteur maximale prescrite en étage et en mètre, à la hauteur maximale du rez-de-chaussée, au taux d'implantation maximal prescrit, à l'alignement de construction et à l'apparence du bâtiment et d'assortir l'autorisation des conditions énoncées dans ledit projet.
- L'aménagement d'un stationnement temporaire sur le terrain situé au 5200, rue Bélanger en dérogation aux articles 566 et 577 à 613 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* relativement au nombre d'unités de stationnement maximal prescrit et à l'aménagement d'un stationnement et d'assortir l'autorisation des conditions énoncées dans ledit projet.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 3 octobre à 17h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0422, ci-après illustrée :



Le projet de résolution ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 13 septembre 2016

M<sup>e</sup> Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement